

# Musique en bibliothèque : le Centre national de coopération des bibliothèques publiques et ses partenaires.

Au 6 avenue de France, on s'est toujours intéressé au développement du secteur musical dans les bibliothèques. C'est à la discothèque de Massy qu'est née la formation (donc la reconnaissance) des premiers discothécaires... vous savez, ces bibliothécaires un peu artistes, un peu bruyants, pas tout à fait comme les autres...

Pour cultiver la pépinière de futurs collègues, on faisait appel aux professionnels de terrain, mais aussi à un réseau de gens venus d'ailleurs : critiques, musicologues, chanteurs, toute une inter-profession musicale dont la discothèque de Massy et son auditorium étaient devenus un lieu de rencontre privilégié, un relais d'information, le diapason qui donnait le ton lorsque se créait en région un nouveau centre de formation.

Lorsque le Centre national de coopération des bibliothèques publiques se créa en 1986, transmettant la gestion de la discothèque à la ville et la formation initiale à Médiadix, il garda jalousement pour lui - et c'était bien normal puisque cela faisait dorénavant partie de ses missions - tout ce réseau de correspondants professionnels et interprofessionnels qui s'était peu à peu tissé autour des actions de formation et ne demandait qu'à s'étendre.

Avec la création de nombreuses discothèques, le développement des documents sonores dans les bibliothèques centrales de prêt et l'apparition des nouveaux supports, les besoins d'information et de formation (mais où se situe la frontière exacte entre les deux notions ?) se manifestaient de plus en plus. De leur côté, les éditeurs phonographiques et musicaux, les institutions musicales, les conservatoires, les disquaires exprimaient leur désir de voir se développer des actions communes avec les bibliothèques. Enfin, la disparition de la discothèque de France, qui avait oeuvré pendant 25 ans pour le développe-

ment du prêt de phonogrammes, avait créé un manque qu'il convenait de combler.

## L'association pour la coopération de l'interprofession musicale.

Attentif à ces besoins et à ces offres qui s'exprimaient, désireux de fédérer les énergies, le CNCBP s'accorda avec la discothèque des Halles pour créer fin 89 - avec l'aide financière de leurs tutelles respectives, la Direction du livre et de la lecture et la Direction des affaires culturelles de la ville de Paris - l'Association pour la coopération de l'interprofession musicale (ACIM).

Le Conseil d'administration de cette toute jeune association regroupe, au-

thèque nationale, la Fédération française de coopération entre bibliothèques (représentée par une agence régionale) et enfin des professionnels de terrain. Certains de ces partenaires s'engagent à participer au fonctionnement et au développement de l'ACIM, d'autres, comme la Direction de la musique ou le Syndicat des disquaires s'impliqueront dans des actions ponctuelles que l'association compte mener : journées d'information et rencontres, stages, voyages, création de commissions, publications.

## "La revue qui nous manquait".

Il est apparu que parmi les activités prioritaires, la création d'une revue d'un type nouveau s'imposait. Concevoir à la fois un véritable instrument de travail bibliographique et discographique et une revue d'information professionnelle à l'intention des bibliothèques publiques, des comités d'entreprise, des bibliothèques de conservatoires, des bibliothèques d'hôpitaux etc..., tel fut l'objectif que l'ACIM se fixa en créant la revue *Ecouter-voir*,<sup>(1)</sup> avec ses 10 numéros mensuels et ses 4 trimestriels.

## Derrière la revue, les réseaux

Piloté par un comité de rédaction essentiellement composé de membres de l'équipe de la Discothèque des Halles et du CNCBP, *Ecouter-voir*, pour sa réalisation, fait largement appel à tout un réseau de partenaires et correspondants. Tout d'abord, les membres des différentes commissions d'écoute, issus des discothèques

tour de ses deux cofondateurs, les professionnels de la diffusion musicale imprimée et enregistrée, la Direction de la musique et de la danse, la Phono-

de la ville de Paris, de l'Heure joyeuse et de la Maison des conservatoires qui assurent, avec le concours du Service technique des phonogrammes, la sélection mensuelle ; ensuite les différents éditeurs (livres, phonogrammes, musique imprimée) qui font parvenir documents et informations diverses sur leur production ; enfin et surtout, les gestionnaires de l'information et de la documentation musicale que sont les bibliothécaires, partenaires privilégiés puisqu'ils constituent l'essentiel de son lectorat. *Ecouter-voir* reçoit d'eux des informations sur leurs activités : expositions, stages, publications, animations. La communication s'établit elle-même à travers le réseau professionnel existant : agences de coopération, associations professionnelles, centres de formation. La revue est attentive à ce que des plumes d'origines diverses participent à sa rédaction, par des témoignages, compte rendus d'expériences, enquêtes.

### Documents sonores et formation au CNCBP

A travers ses activités de formation, le CNCBP a le privilège de pouvoir garder un contact direct avec ce lectorat qui constitue pour lui des relais d'information mais également des partenaires. Comme nous l'avons évoqué précédemment, la formation ne peut guère s'envisager sans partenariat : conception pédagogique, promotion, accueil, visites et encadrement, financement, secrétariat et gestion sont au-

tant d'éléments qui interviennent dans les négociations initiales et la répartition des fonctions de chaque partenaire, individuel ou institutionnel. C'est dans cet esprit qu'ont été réalisés, depuis quelques temps, une journée d'étude sur les documents sonores et l'informatisation, avec l'ABF<sup>(2)</sup> ; un stage sur la musique contemporaine avec la ville de Paris<sup>(3)</sup> ; un autre sur les musiques orientales avec un disothécaire de Givors<sup>(4)</sup>.

Au-delà du domaine purement musical, le Centre a accueilli des éditeurs de textes enregistrés<sup>(5)</sup> et de livres lus, documents en pleine extension dans les différentes sections des bibliothèques. Deux stages sur les méthodes d'apprentissage des langues vivantes ont été réalisés en partenariat avec le Service documents sonores et langues de la Bibliothèque publique d'information, le dernier dans le cadre du salon Expolangues<sup>(6)</sup>. Dans le domaine musical, les actions de formation sont amenées à s'articuler autour de manifestations régionales ou locales : Festival de jazz ou de musique contemporaine de Paris, Transmusicales de Rennes où un stage sur les nouvelles tendances du rock sera coproduit avec l'agence régionale ARCOB (Pays de Loire).

Parfois les intervenants, en faisant visiter leurs propres établissements, deviennent eux-mêmes des partenaires (comme ce fut le cas par exemple à la bibliothèque de Radio-France lors d'un stage sur la bibliographie musicale<sup>(7)</sup>).

Enfin, en collaboration avec la Direc-

tion de la musique et de la danse, une même session de formation réunira à Paris disquaires et disothécaires pour que s'institue une meilleure connaissance mutuelle des deux professions<sup>(8)</sup>.

A travers le partenariat, la principale mission du CNCBP reste peut-être surtout de favoriser rencontres et échanges, de susciter et permettre de nouvelles réalisations, d'aider à faire en sorte que le travail de chacun existe pour tous.

Eliane BOURGUIGNAT, conservateur.

(1) A ce sujet, lire l'article de Marc Fontana : « Ecouter-voir pour la coopération » dans : *Interactif*. Dossier audiovisuel et coopération, n° 5, février 1990.

(2) *Documents sonores et informatisation*. 24 octobre 1988.

(3) *La musique contemporaine*. 20-24 novembre 1989.

(4) *Les mille et une notes*. 17-21 octobre 1988.

(5) *Les textes enregistrés*. 21-23 novembre 1988.

(6) *Quelle place pour les langues dans les bibliothèques publiques*. 5-7 juin et 13-15 février 1989.

(7) *La bibliographie musicale en France aujourd'hui*. 16-20 octobre 1989.

(8) *Disquaires et disothécaires : de la chaîne du disque au public*. 15-16 mai 1990.